



Créer des synergies entre les personnes à mobilité réduite et les professionnels des soins, telle est notre mission.

Aidez-nous à mettre en commun les compétences et les ressources nécessaires à la réhabilitation des patients pour leur permettre de reprendre goût à la vie!

Sommaire

Mot du Président	5
Activités 2015 en bref	7
Témoignage	8
Situation juridique	9
Bilan chiffré	11
Partenaires	13

Mot du président

» Ananteo, une association indispensable

« L'association a pour but de soutenir les personnes atteintes dans leur système locomoteur, ainsi que leur famille nucléaire et concubins, à travers des projets qui améliorent leur qualité de vie. À cette fin, elle lève des fonds et les gère en conformité avec les présents statuts. Elle peut confier des mandats à des personnes ou des organismes spécialisés en vue de réaliser ses objectifs. »



La citation que vous venez de lire fait référence à l'article 3 des statuts de notre association. Il me paraît important de les rappeler car nous sommes, en ce début d'année 2016, à un moment charnière de notre existence.

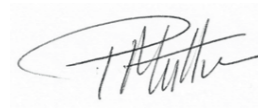
En effet, nous avons épuisé les fonds que nous avons pu lever en 2010. Ces fonds ont été dépensés d'une part pour les personnes qui, après une amputation, rentrent à domicile et ont besoin d'un soutien, et d'autre part pour permettre à celles et ceux qui le désiraient de reprendre une activité sportive, comme par exemple la course à pied.

Nous allons donc renouveler cette demande de fonds et j'espère que nous réussirons à convaincre de nombreuses personnes de nous soutenir. Jusqu'alors nos actions se déroulaient essentiellement dans le cadre géographique du Canton de Genève, désormais nous avons l'intention d'élargir notre soutien aux personnes qui désirent reprendre une activité sportive sur l'ensemble de la Suisse romande. Pour cela, il nous faut premièrement récolter les fonds nécessaires et deuxièmement nous faire connaître auprès des personnes atteintes.

Dans ce rapport sur l'année 2015, vous constaterez que nos membres sont, pour une partie d'entre eux, en procès contre les assurances. Vous vous imaginez bien que ce n'est pas par plaisir ou par mauvais esprit! Nous devons hélas constater que les assurances sociales et les tribunaux qui confirment leurs décisions, ne veulent pas adopter les dernières technologies destinées à faciliter et soulager la vie des amputé-e-s. Pour nous, il ne s'agit pas seulement de « bien-être » mais bien de qualité de vie, qui comprend à nos yeux, le droit d'accéder de façon équitable aux activités de la société.

Alors que les médias et la société civile admirent et vantent les progrès technologiques réalisés, les personnes amputées se voient refuser les bienfaits et les améliorations proposées par ces progrès. L'injustice est criante! C'est pourquoi nous soutiendrons avec force et combativité tout projet visant à modifier l'attitude et les décisions des assurances sociales.

Je tiens aussi à remercier l'équipe du comité précédent, ils ont réalisé un travail formidable, j'espère que nous en ferons autant pour les quatre prochaines années.



Yves Patrick MUTTNER
Président d'Ananteo

Activités 2015 en bref

2015 a été une petite année pour l'accompagnement des personnes amputées. Heureusement, moins de personnes qu'habituellement ont dû subir une amputation à Genève. Ananteo a coordonné 246h passées avec nos clients, dont 47 heures de physiothérapie financées par les assurances, 30 heures de psychomotricité et 169h de coaching, qui sont, elles, financées par l'association.

Monique est toujours à domicile et est vue en moyenne deux fois par mois. Michel a bénéficié de l'accompagnement le plus régulier et a connu une fin d'année difficile. Alfred est vu régulièrement pour du coaching et de la psychomotricité et continue à progresser. Georges et son épouse apprécient leur visite mensuelle, qui permet de faire le point régulièrement sur le maintien des acquis.

Francisco est le seul nouveau client de l'année et a bénéficié d'un accompagnement sécurisant, qui lui a permis de prendre ses marques et retrouver son autonomie en rentrant à domicile après son amputation. Il a bénéficié d'une dizaine d'heures réparties sur trois mois. Il témoigne: «Le fait de pouvoir, dès mon retour à la maison, aller faire mes commissions avec Alain, le coach de Crésavi, et de retourner me promener dans les sentiers au bord de l'Arve m'a permis de retrouver rapidement mes marques et cela en toute confiance. Les cannes ont elles aussi vite été facultatives.».

Irène a atteint son objectif. Elle a organisé son évènement caritatif et a marché les 5 km prévus. Les fonds récoltés lui ont permis d'aider trois personnes algériennes (pas marocaines, erreur dans le rapport précédent) amputées et qui avaient besoin d'aide pour être appareillées. Suite à son amputation, sa rééducation, l'accompagnement de Crésavi et les difficultés rencontrées, elle a fait des recherches sur les besoins d'autres personnes qui n'ont pas accès aux mêmes infrastructures. Ces trois heureux bénéficiaires ne sont qu'un début, elle a décidé de prolonger l'expérience avec une nouvelle marche chaque année, en mars.

Le groupe de course à pied est toujours aussi actif! Une nouvelle prothèse de course a pu être financée pour Lydia. Amputée de longue date et maman d'un jeune garçon qui adore courir, son nouveau rêve était de pouvoir s'entraîner avec lui.

Soirée repas canadien Ananteo

Au cours du mois d'octobre 2015, le comité d'Ananteo a organisé une soirée «repas canadien». Les membres de l'association ainsi que les personnes susceptibles d'être intéressées par Ananteo ont été invités (environ quarante invitations).

Cette soirée, qui a finalement réuni une trentaine de personnes, a permis au nouveau comité d'Ananteo de se présenter, mais elle a surtout encouragé la rencontre et les échanges entre chacun/e de nous, qui partageons des atteintes physiques semblables. Certains étaient venus avec des questions précises tandis que d'autres attendaient des solutions ou des conseils. Les discussions ont eu lieu sous une forme informelle, permettant ainsi à toutes et tous de s'exprimer sans crainte.

Le comité d'Ananteo a tiré un bilan positif de cette soirée placée sous le signe du partage et du dialogue.

Témoignage

» Sandrine

Je suis amputée tibiale et fais partie de l'association Ananteo depuis la création du groupe de course à pied en 2011. A cette époque, j'ai obtenu, grâce au soutien de l'association, une prothèse de sport me permettant de courir. Au printemps 2015, mon moignon s'est malheureusement sérieusement modifié et j'ai dû stopper mes entraînements, à cause de trop fortes douleurs au tibia.

Il a fallu alors complètement refaire l'emboiture de ma prothèse de sport, ce qui occasionna des coûts élevés non remboursés par mon assurance. Ananteo est intervenu pour prendre en charge la majeure partie de ces frais, ce pourquoi je les remercie infiniment.

Depuis lors, je peux à nouveau courir et participer à des courses populaires.



Situation juridique

» Catherine



Suite à l'amputation d'une jambe, il est souvent difficile de retrouver des loisirs «comme avant»!

En ce qui me concerne, j'avais très envie de pouvoir à nouveau faire du vélo et profiter des loisirs aquatiques (mer, bains...).

Pour ce qui est du vélo, je me suis vite rendu compte que je n'avais plus l'équilibre nécessaire pour la pratique sur deux-roues. Je me suis donc renseignée et ai découvert qu'il existait des tricycles électriques. Le seul souci, c'est le prix élevé de ces engins!

Pour ce qui est des loisirs aquatiques, il était nécessaire de fabriquer une autre prothèse qui me permettrait d'aller dans l'eau debout, pour être plus autonome. Le seul souci, c'est à nouveau le prix élevé!

Après réflexion, j'ai décidé de faire deux demandes auprès de l'assurance invalidité durant l'année 2013. Ces deux demandes ont été refusées en 2014: l'assurance invalidité ne prend en charge que les moyens auxiliaires d'un modèle économique, simple et adéquat, et qui sont désignés dans une liste exhaustive. J'ai donc décidé de faire recours auprès du Tribunal des assurances sociales, celui-ci a rejeté mes deux recours au début de l'année 2015: aussi bien l'utilisation du vélo que de la prothèse n'entraient pas dans un but de réadaptation. J'ai malgré tout investi dans ma prothèse pour le bain car cela me tenait vraiment à cœur. Pour ce qui est du vélo, j'ai abandonné ce projet pour le moment.

J'ai finalement décidé de rejoindre le groupe de course du jeudi soir organisé par Ananteo, où je pratique non pas la course mais la marche. Grâce à ce groupe, j'ai retrouvé une activité physique stimulante.

Un jour peut-être les assurances sociales intégreront la notion de loisirs et de plaisir dans leur catalogue de prestations!

» Olivier



En 2015, l'Al a restatué sur mon cas et a à nouveau décidé (sans arguments supplémentaires) de ne pas rembourser le genou Genium.

L'affaire est maintenant de retour auprès du Tribunal des assurances sociales, qui avait demandé à l'Al de statuer à nouveau et qui doit donc décider quelle suite donner à l'instruction.

Parallèlement à la procédure, l'Al a décidé unilatéralement de suspendre le remboursement de tous les frais concernant ma prothèse (changement de manchon, modification de l'emboiture, etc.), en dépit du fait qu'elle admet que ces modifications étaient nécessaires et que le litige ne concerne que le genou!

Qui est censé payer en attendant?



» Patrick

«[...] L'assurance sociale ne peut certes pas faire l'impasse sur l'évolution technologique que connaissent les moyens auxiliaires. Cependant, le droit des assurés à bénéficier des avancées technologiques dans ce domaine s'arrête là où finit l'obligation de l'assurance sociale de remettre un moyen auxiliaire nécessaire d'un modèle **simple et adéquat**. En effet, celle-ci n'a pas pour mission d'assurer les mesures qui sont les meilleures dans le cas particulier, mais seulement celles qui sont nécessaires et propres à atteindre le but visé [...]»¹.

Tels sont les arguments du Tribunal fédéral que j'ai reçus en juillet 2015 après mon recours contre la SUVA qui avait refusé de financer le genou Genium. La bataille est perdue, et on peut se demander, dans le fond, quel est le «but visé» dont parle le Tribunal fédéral? S'agit-il simplement de marcher (tant bien que mal) ou s'agit-il de faire en sorte que les séquelles de mon accident soient le moins impactantes possible dans ma vie quotidienne²?

Si la Suisse se targue d'être à la pointe de la recherche et du développement des moyens auxiliaires destinés aux handicapés, il est certain que ce n'est pas pour les patients suisses! La recherche dans notre pays n'est destinée qu'aux **riches** ou aux **autres pays européens**³ qui ont une politique destinée à épargner aux patients des souffrances inutiles et éviter des problèmes sur le long terme. NON la Suisse n'est pas un pays où les patients qui souffrent d'un handicap sont bien traités, c'est un constat difficile à admettre mais c'est LA réalité!

Les assurances ainsi que les tribunaux ne se rendent pas assez compte du mal qu'ils infligent à des personnes déjà atteintes dans leur intégrité physique, lorsqu'ils leur refusent l'accession à des prothèses récentes! Les arguments qu'ils invoquent pour ce refus désignent ceux qui veulent en bénéficier comme des enfants gâtés qui ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de disposer de moyens auxiliaires dépassés! C'est pathétique et révoltant qu'un des pays les plus riches de la planète en vienne à refuser ces dispositifs pour des raisons pécuniaires, comme si, en ouvrant les cordons de la bourse, il allait y avoir des centaines de personnes qui allaient se faire couper la jambe pour en bénéficier...

¹ Extrait du jugement rendu par la Cour de droit social du Tribunal fédéral, le 10 juillet 2015.

² Exemple: j'habite au 3^e étage d'un immeuble sans ascenseur! Sachant que le Genium permet de monter les marches de façon naturelle, c'est-à-dire de façon alternée, comment interpréter la décision du TF? Dois-je comprendre que cela n'est pas important ou dois-je comprendre qu'il me faut changer d'appartement?

³ En France, en Italie, en Allemagne, en Autriche (pour ne citer que les pays qui nous entourent), les assurances sociales financent le Genium, certes pas pour tous les patients, mais c'est déjà mieux qu'en Suisse où elles refusent systématiquement!

En chiffres

BILAN		2014		2015	
ACTIFS	liquidités		94 982.04		45 579.31
PASSIFS					
Dettes à court terme	dettes envers membres	27.75			8.25
	passifs transitoires	16 173.30		8 954.00	
	bénéfice reporté au bilan	121 626.14		78 780.99	
	résultat de l'exercice	-42 845.15		-42 147.43	
	capitaux propres	78 780.99		36 633.56	
		94 982.04	94 982.04	45 587.56	45 587.56

RÉSULTAT		2014		2015	
PRODUITS	dons		100.00		1 316.40
	cotisations		3 621.65		1 800.00
	intérêts financiers				
COACHING	course à pied	11 150.00	235.00	15 280.15	
	accompagnement	24 574.90		19 925.10	
FRAIS GÉNÉRAUX	frais administratifs	9 430.00		7 884.90	
	assurance commerciale	472.50		472.50	
	frais de relation publiques	1 137.60		1 661.18	
	frais bancaires	36.80		40.00	
	résultat	-42 845.15		-42 147.43	
		3 956.65	3 956.65	3 116.40	3 116.40

Partenaires

COMPTE DES DONATEURS			
6001	dons		12 900.00
	2010	2 616.65	
	2011	0.00	
	2013	2 000.00	
	2014	0.00	100.00
	2015		
	solde	8 383.35	
		13 000.00	13 000.00
6002	dons		120 000.00
	2010	1 725.00	
	2011	1 562.50	
	2012	14 649.79	
	2013	20 754.44	
	2014	33 947.69	
	2015	33 870.48	
	solde	13 490.10	
		120 000.00	120 000.00
6003	dons		40 000.00
	2011	2 891.66	
	2012	14 649.79	
	2013	20 754.44	
	2014	1 704.11	
	solde	-0.00	
		40 000.00	40 000.00
6004	dons 2011		103 428.45
	2011	74 178.73	
	dons 2012		55.90
	cotisations 2012		3 180.00
	2012	3 230.00	
	cotisations et dons 2013		3 386.60
	2013	12 063.20	
	cotisations et dons 2014		3 856.65
	2014	11 150.00	
	cotisations et dons 2015		3 116.40
	2015	16 480.15	
	solde	-78.08	
		117 024.00	117 024.00
SOLDE COMPTE DES DONATEURS			21 795.37

